

PROCES-VERBAL DE LA REUNION du Conseil Municipal du 27 octobre 2017

PRESENTS : Jean-Michel BERGES, Jean DELPECH, Robert DAROLLES, Régine DUQUESNE, Claudine LE GUILLOU, Edmond LOZACH, Francis PILOT, Fatima RAFAI, Emmanuel RIEU-CASTAING, Michelle TESSIER, Catherine UMHAUER.

ABSENTS EXCUSES : Daniel CABAUP, Véronique CHAVANNE, Pierre MENASPA

Daniel CABAUP a donné procuration à Fatima RAFAI
Véronique CHAVANNE a donné procuration à Catherine UMHAUER

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du 8 septembre 2017
2. Nouvelles compétences optionnelles par la Communauté de Communes Couserans Pyrénées
3. Signature convention entre le Département et la Commune, le Collège pour la fourniture des repas et l'utilisation des locaux de restauration du collège Jules Palmade
4. Participation des Communes à l'expérimentation de l'autostop organisé Rézo Pouce
5. Demandes subventions THEATRALES (Conseil Régional - Conseil Départemental)
6. Motion contre le projet de transfert du service du cadastre de Saint-Girons
7. Frais de fonctionnement Ecoles – année scolaire 2016-2017
8. Biens vacants sans maître
9. Prêt salle polyvalente agents communaux
10. Décision modificative
11. Questions diverses
 - Maison du Haut-Salat et Souleille des Lannes (réunion du 25.10.17)
 - Travaux église (marché et bon de commande)
 - Avis sur projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des bassins versants des pyrénées ariégeoises
 - Retour conseil d'école primaire
 - Echanges Plouha-Seix

=====

Ouverture de la séance à 21 h

Francis PILOT a été nommé secrétaire de séance

1 - Approbation du compte rendu du 27 octobre 2017 :

Vote :

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

2 - Nouvelles compétences optionnelles par la Communauté de Communes Couserans Pyrénées

La Communauté de Communes Couserans Pyrénées a décidé lors du conseil communautaire du 7 septembre 2017 de s'engager dans le processus de prise de compétences optionnelles dès le 1er janvier 2018.

Cette délibération porte prise de compétences :

↳ Création et gestion de Maisons de Service au Public d'intérêt communautaire et définition des obligations de service public y afférent (vote N° 1)

↳ Assainissement (vote N° 2) - Anticipation dès le 1^{er} janvier 2018

↳ Eau (vote N° 3) - Anticipation dès le 1^{er} janvier 2018

Cette délibération a été notifiée à la commune le 13 septembre 2017.

Il est aujourd'hui nécessaire de délibérer sur cette prise de compétences nouvelles, car la commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. Pour rappel, l'absence de délibération vaut approbation.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et après examen de la délibération du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal **SE PRONONCE :**

Vote 1 : Création et gestion de Maisons de Service au public d'intérêt communautaire et définition des obligations de service public y afférent.

Vote pour : 13
Vote contre : 0
Abstention : 1

Concernant la prise de compétences eau et assainissement 3 situations sont présentes sur le périmètre de la Communauté de Communes.

- Les communes adhérentes au Syndicat du Couserans : Le Syndicat est intégré au service de la Communauté de Communes qui délivrera ce service.
- Les communes isolées : Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, la Communauté de communes peut déléguer à une Commune un service aux communes considérées, ainsi les communes isolées pourraient poursuivre la gestion de façon autonome de leur service des eaux et assainissement.
- Les communes adhérentes au SMDEA : Par représentation –substitution, ces communes pourront rester adhérentes au SMDEA.

Par courrier du 28 septembre 2017, le Président du SMDEA alerte sur la différenciation de la tarification des services et le principe de solidarité qui doit s'appliquer dans le cadre des investissements du Syndicat sur les communes adhérentes. Le Président s'interroge sur l'inégalité du traitement des communes et aussi des usagers dans le cas où la gestion du service de l'eau et de l'assainissement serait confiée à plusieurs structures.

Le Président de la Communauté de Communes et le Président du SMDEA conviennent de la nécessité d'une rencontre pour poser les éléments de convergence tarifaire et d'investissement. Cette réunion est fixée au 2 novembre.

Le Conseil Municipal **SE PRONONCE** :

Vote 2 : Assainissement

Vote pour : 13
Vote contre : 0
Abstention : 1

Vote 3 : Eau

Vote pour : 13
Vote contre : 0
Abstention : 1

et **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3 - Signature convention entre le Département et la Commune, le Collège pour la fourniture des repas et l'utilisation des locaux de restauration du collège Jules Palmade

Madame le Maire rappelle que l'accueil des élèves de l'école primaire se fait au Collège Jules Palmade et que pour l'école maternelle les repas sont confectionnés par la Cité Scolaire du Couserans et livrés au Collège Jules Palmade. La Commune prend en charge le transport de ces repas depuis le Collège Jules Palmade à la Salle Polyvalente et leur distribution à la salle polyvalente.

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de renouveler la dernière convention signée pour deux années scolaires (2015-2016 et 2016-2017) et parvenue à échéance. Celle-ci doit faire l'objet d'un renouvellement dans le respect des règles administratives et budgétaires pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2020, soit 3 années scolaires (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020).

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2020 et **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer cette convention.

Vote : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 - Participation des Communes à l'expérimentation de l'autostop organisé Rézo Pouce

Le SMPNR des Pyrénées Ariégeoises porte une expérimentation d'autostop organisé, dans le cadre de son projet de mobilité durable (2016-2018) appuyé par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET-ex DATAR). Ce projet se place en amont du projet de mobilité durable (2018-2020) de la Communauté de communes Couserans Pyrénées lauréate d'un appel à projets de l'ADEME.

Le dispositif d'autostop organisé Rézo Pouce sera expérimenté pour les communes volontaires des anciens

cantons d'Oust, de Massat, Lacourt, Eycheil et Saint-Girons, de fin 2017 jusqu'à septembre 2018.

Le SMPNR assurera l'animation, la communication, le suivi, l'évaluation de ce dispositif et la prise en charge de la plus grande partie des coûts liés à cette opération. Seuls les coûts d'achat et d'implantation de panneaux pour signaler les arrêts sur le pouce à hauteur de 160 € par panneau restent à la charge de chacune des communes volontaires.

Fin 2017, le schéma d'implantation sera réalisé avec les communes et Rézo Pouce pour proposer un nombre d'arrêts adapté par commune.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la participation de la Commune à ce projet et **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : **POUR : 14** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

5 - Demandes subventions aide à la diffusion Conseil Régional spectacle du 18 novembre 2017

Dans le cadre de sa politique de soutien au spectacle vivant, la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée a mis en place un système d'aide à la diffusion qui permet aux Communes d'accueillir des spectacles de qualité à des conditions financières privilégiées.

Une représentation du spectacle « Les forains », auteur Stéphane WOJTOWICZ, aura lieu le Samedi 18 Novembre 2017 à la Salle Polyvalente. Le coût du spectacle s'élève à 2 766.00 € net de taxe.

Il y aurait lieu de solliciter auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, une subvention de l'ordre de 50 %, soit 1 383.00 €, du cachet des artistes.

Le Conseil Municipal **DEMANDE** à Madame le Maire de solliciter une subvention de l'ordre de 50 % soit 1383.00 € auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée et **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : **POUR : 14** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

6 - Demande subvention aide à la diffusion CONSEIL DEPARTEMENTAL spectacle du 18 novembre 2017

Dans le cadre de sa politique de soutien au spectacle vivant, le Conseil Départemental a mis en place un système d'aide à la diffusion qui permet aux Communes d'accueillir des spectacles de qualité à des conditions financières privilégiées.

Une représentation du spectacle « Les forains », auteur Stéphane WOJTOWICZ, aura lieu le Samedi 18 Novembre 2017 à la Salle Polyvalente. Le coût du spectacle s'élève à 2 766.00 € net de taxe.

Il y aurait lieu de solliciter auprès du Conseil Départemental, une subvention de l'ordre de 25 %, soit 691.50 €, du cachet des artistes.

Le Conseil Municipal **DEMANDE** à Madame le Maire de solliciter une subvention de l'ordre de 25 % soit 691.50 € auprès du Conseil Départemental et **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : **POUR : 14** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

7 - Motion contre le projet de transfert du service du cadastre de Saint-Girons

Comme cela vient d'être évoqué par la direction départementale des finances publiques, l'Etat prépare actuellement le transfert à Foix, à la date du 1^{er} septembre 2018, du service du cadastre du centre des finances publiques de Saint-Girons. Ce service accueille chaque année à Saint-Girons plusieurs milliers de personnes qui s'y déplacent physiquement.

Si ce projet se concrétisait, les habitants du Couserans dans son ensemble seraient une nouvelle fois pénalisés par la disparition d'un service public de proximité.

Une fois de plus ce projet de transfert néglige la qualité et la continuité du service public pour les zones rurales et de montagne, obligeant les usagers à faire de longs trajets alors même que les déplacements y sont difficiles et onéreux. Ainsi, le service que pourraient offrir des prestations numériques apparaît comme un palliatif de piètre qualité, l'accès à internet présentant des lacunes importantes et ne remplaçant pas le contact direct, en particulier pour les populations âgées ou isolées.

Au même titre que la baisse des dotations financières aux collectivités locales, ce transfert constitue un élément qui accentue encore le désengagement de l'Etat, alimentant ainsi le mouvement de désertification des zones rurales et défavorisées par la baisse de la qualité et de la quantité des services publics.

Le Conseil municipal **SE PRONONCE** contre le transfert du service cadastre et **MANDATE** Madame le Maire

